

# CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU CHALABRAIS

## Compte rendu du treizième comité de suivi

---

Avancement des actions 2009 et 2010  
Préparation CFT HVA

**Communauté de communes du Chalabrais**  
**Mercredi 15 décembre 2010**



## Présents

Jean-Pierre SALVAT, Président CCC, maire de Rivel  
Gaston BAUZOU, VP CCC en charge de la charte forestière, maire de Puivert  
Serge BACAVE, maire de Saint Benoit  
Éric ALGER, DDTM 11  
Pascal MEUTELET, DDTM 11  
Éliane COUSTAL, Service aménagement du territoire CG 11  
Roger ROSICH, Secrétaire général CCC  
Jean-Christophe CHABALIER, Technicien CRPF11  
Matthieu CHANUT, Technicien CRPF11  
Sébastien IROLA, Animateur CFT

## Excusés

Marie THOMAS, CR Languedoc-Roussillon  
Jean-Marc AUBAN, Directeur CRPF LR  
Stéphane GOYHENEIX, Technicien ONF  
Benoit LECOMTE, Ingénieur CRPF11  
Philippe GAMET, Président AFA  
Christophe BONNEMORT, Chambre d'Agriculture  
Laurent DECARSIN, service espaces naturels CG11  
Maires de la Communauté de Communes du Chalabrais (Caudeval, Chalabre, Corbières, Courtauly, Gueytes et Labastide, Montjardin, Peyrefitte-du-Razès, Saint Benoit, Sainte Colombe sur l'Hers, Tréziers, Villefort)  
Philippe LONJON, directeur COFOR LR  
François CHATELLARD, service espaces naturels CG11  
Anne-Lise SURJUS, Chargée de mission Arfobois  
Jean-Marie HAQUETTE, CNDB  
Franck TURLAN, Pôle Énergies 11  
Aurore GENESTE, Agente de développement CCC

## I. Avancement depuis le dernier Comité de Suivi

### ***1.1 - Clôture programme 2009***

- Action 2 : ressource des PSG :

M. Chanut : Présentation des résultats :

Pour 37 PSG analysés, il s'agissait d'effectuer une estimation des prévisions de coupes et de travaux à venir dans les 5, 10 et 15 ans à venir

Au-delà de ces résultats, se pose toujours le problème du contrôle de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui par rapport à ce qui était prévu dans les PSG.

Les 37 PSG couvrent une surface de 4400 ha, soit 4000 ha boisés, le reste étant en landes.

Ces surfaces ne prennent pas en compte les surfaces de forêts communales qui sont, ou ne sont pas, soumises au régime forestier.

1280 ha sont couverts par des feuillus, 1850 ha par des résineux, les 500 ha restants sont en mélange.

Pour information, les surfaces de forêts communales soumises au régime forestier couvrent environ 520 ha à Puivert, 120 ha à Rivel + Villefort, etc.

Peu de création de pistes sont programmées sur 20 ans : 5 km de piste à camion, et 3 km de chemins d'exploitations

Concernant les travaux prévus sur 20 ans : 60 ha sont prévus en plantations, 138 ha en dégagements, 40 ha en dépressage, 60 ha en élagage et 10 ha en balivage.

Pour ce qui est de la mobilisation prévue des bois :

Feuillus : 4 160 m<sup>3</sup> en Bois d'œuvre (dont 300 m<sup>3</sup> conditionnés par des projets de desserte) et 37 575 m<sup>3</sup> en Bois de chauffage (dont 13 000 m<sup>3</sup> conditionnés par des projets de desserte)

Résineux : 58 000 m<sup>3</sup> en Bois d'œuvre et 34 250 m<sup>3</sup> en Bois d'industrie.

Ces chiffres permettent d'avoir un aperçu bien plus fiable de ce qui sortira du canton que les calculs théoriques à partir des données d'accroissement annuel fournis par l'IFN (inventaire forestier national). Les calculs présentés ici sont fait par rapport au nombre de tiges et en fonction du prélèvement lié au type d'opération sylvicole. (le bois d'œuvre inclus ici les poutres, palettes et rondins)

JP Salvat : que peut-on faire de ces chiffres ? ne pourrait-on s'en servir en faveur d'une activité locale ?

JC Chabalier : il est intéressant de voir le volume de bois bûche prévu, ce qui conforte les actions de la charte dans cette direction

M. Chanut : ces chiffres permettent avant tout de donner une information plus claire et un approfondissement des calculs IFN, plus proche du territoire. De plus c'est intéressant pour les propriétaires directement.

JC Chabalier : Ces résultats ne remettent pas en question les actions de la charte, mais montrent bien que pour une même grume, la valorisation en bois d'œuvre ou en bois d'industrie dépend du marché au moment de la vente, bien plus que du propriétaire, gestionnaire ou exploitant concerné.

M. Chanut : Cela montre que même lorsque de la qualité est prélevée, c'est majoritairement du bois de chauffage qui sort.

Il y a un réel problème de commercialisation pour le propriétaire qui possède du feuillu de qualité. Le tri est anecdotique et difficile à mettre en œuvre (comme a pu le montrer l'action de suivi de coupe par ailleurs).

JC Chabalier : La sylviculture va toujours orienter la gestion vers la production de qualité. En fonction du marché au moment de la vente, la coupe peut vendue en chauffage, voire différée, en fonction de la demande.

M. Chanut, en parlant d'un exploitant anglais local (M. Jefferson) : Lorsqu'on exploitant gagne en productivité sur un matériel plus récent, la marge va servir à fidéliser le propriétaire, car c'est ce dernier qui conditionne tout le reste de la filière.

JC Chabalier : Le problème du marché du hêtre n'est pas qu'un problème local. Les répercussions du marché international se ressentent au niveau local comme pour toutes les essences. Pour le hêtre, c'est notamment depuis la tempête de 1999, le volume supplémentaire

mis à disposition par la tempête puis la concurrence de bois et de produits extérieurs à l'Europe ont fait s'effondrer le prix du hêtre qui ne s'en est toujours pas remis, sauf sur certains marchés de niches.

Il y a en ce moment une certaine reprise... sur certaines essences résineuses notamment liée à la venue d'acheteurs du Nord/Est de la France.

G. Bauzou : cela ne se vérifie pas localement, les ventes n'ont pas dépassé 5 ou 6000 euros cette année à Puivert.

P. Meutelet : Attention, sur les 37 PSG étudiés, tous ne sont pas, à l'heure actuelle, gérés par des professionnels. Ces derniers avaient lancé la démarche, mais les contacts sont-ils toujours effectifs maintenant ? Il faudrait remettre en contact gestionnaires ou exploitants avec les propriétaires. Notons que les gestionnaires se rémunèrent souvent en % de la vente.

- Action 3 : diagnostic RSAAC :

M. Chanut : Présentation des résultats :

36 propriétés avaient été identifiées en fonction du classement des terrains en « bois » dans les fichiers du CRPF. Au final, lors de la prospection sur le terrain, c'est 41 propriétés qui se sont révélées être concernées (plus de 25 ha d'un seul tenant, sans PSG). Cela correspond à une surface totale de 2 686 ha. La surface boisée réelle est donc supérieure aux surfaces classées en bois dans le cadastre.

Finalement en cumulant les PSG 4400 ha + les forêts gérées par l'ONF ~1000 ha + les forêts sous RSAAC 2800 ha, on se rend compte qu'on couvre 8200 ha sur 13 000 ha boisés. C'est-à-dire qu'en axant notre animation sur 78 propriétaires on couvre 8200 ha, alors que les 5000 ha restants sont concernés par plus de 800 petits propriétaires. C'est donc bien le contact avec ces 78 propriétaires qu'il faut développer.

Rappelons que le coût de réalisation d'un PSG est tout de même faible lorsqu'il est ramené à la période de réalisation (15 à 20 ans). Surtout qu'il est souvent payé par l'activité forestière engendrée.

Les propriétaires ont souvent une faible ou une absence de perception de « l'argent qui dort en forêt »

P. Meutelet : Il faut rappeler que le manque de gestion est souvent lié au manque de desserte, comme sur les GF de Rivel.

M. Chanut : ce problème, lié à des plantations, est en fait une minorité des forêts sous RSAAC, qui couvrent plus souvent du feuillus.

E. Alger : Ce travail montre l'intérêt qu'ont les propriétaires à se regrouper pour exploiter leurs forêts.

M. Chanut : le constat est que la ressource est sous-valorisée. En mettant un rappel de cette ressource à côté d'une demande en bois de chauffage croissante, il y aura un effet de stimulation.

Le problème reste que cette information ne peut pas être distribuée directement aux professionnels, qui pourraient en faire usage. Par contre ils peuvent être invités à la restitution pour prendre contact avec les propriétaires présents.

+ date du rendu aux propriétaires de PSG, RSAAC, élus CCC & Pays HVA + gestionnaires, exploitants ?

Aux invitations qui seront envoyées le lundi 17 janvier, pour le jeudi 3 février à 17h, le lieu reste à déterminer, seront jointes :

Pour les propriétaires ayant un PSG : un rappel des coupes prévues dans les PSG existants,

Pour les propriétaires sous RSAAC : le dossier complet du diagnostic RSAAC

## ***1.2 - Avancement du programme 2010***

- Action 0 : Analyse de qualité visuelle

Retour sur le détail des actions effectuées et la part restante :

**Réalisation** de 3 présentoirs et 2 caissons de tiroirs pour l'OT dans les mois qui suivent. La proposition des menuisiers locaux n'étant pas intéressante financièrement, la question est lancée plus largement, pour faire un comparatif au niveau des prix.

JC Chabalière : Il est intéressant de voir que les menuisiers locaux sont débordés de travail... il y aurait peut être la place pour un autre ?

S. Irola : On se rend compte, par rapport aux retours des menuisiers, que le séchage est bien nécessaire pour l'utilisation de cette essence. Cette étude fournira un bon point de départ à une réflexion à mener au niveau de la Haute Vallée de l'Aude avec les professionnels de la filière.

Il est très important d'avoir l'avis des utilisateurs / transformateurs de la matière.

Une réflexion pourra être menée sur la meilleure utilisation possible des planches, en les mettant à disposition des CFA de l'Aude et/ou à Bâtipôle. Cela permettrait d'avoir les retours techniques objectifs des formateurs et des exemples de réalisation. Il pourrait également être envisagé de leur proposer les croquis des présentoirs comme base d'exercices.

Organisation à prévoir pour la vente des planches restantes à une entreprise intéressée.

- Action 1 : Guide bois bûche

CRPF : l'actions commencera début 2011, dans le cadre du programme régional AGIR

- Action 2 : incitation à implantation négociant bois

Un combiné scieur fendeur était présent sur la foire d'Espezel, mais pour des raisons inconnues, l'opérateur initialement prévu a fait faux bond à l'organisation, qui a dû se rabattre sur une autre solution : machine plus petite, qui a plutôt fait contre-exemple...

Une journée spécifique doit être organisée sur le territoire ou a proximité pour montrer une machine plus adaptée aux adhérents de la CUMA et aux CUMAs alentours. En janvier ?

Une rencontre avec M. Revel, fournisseur de bois de chauffage sur Carcassonne, est à prévoir avec les élus de la CCC. Ce dernier serait intéressé pour développer un projet de palettisation de bois bûche à destination des Grandes Surfaces. Une implantation sur la zone d'activité de Ste Colombe pourrait être envisagée. Il faut bien insister que cette activité ne concurrencerait

pas directement les fournisseurs locaux de bois de chauffage, puisque son débouché ne serait pas la clientèle locale.

JC Chabalière ou JP Salvat ? : un exploitant de bois bûche à Revel pourrait être contacté.

M. Chanut : il faut rencontrer M. Christophe Jefferson, qui fonctionne avec un combiné scieur-fendeur à disque, et qui serait intéressé pour revendre son matériel.

- Action 3 : Promotion des chaudières bois bûche auprès des particuliers

Retours limités à l'enquête : 21 répondants sur 1000 envois

Surface moyenne 116 m<sup>2</sup>

Nb pièces moyen : 5

7 chaudières (4 bois – 3 gaz)

8 poêles (6 bois – 3 fuel)

7 inserts

12 réseaux de convecteurs électriques

7 autres (4 cheminées + 1 elec a accu + 1 rad. Huile + 1 PAC)

Date moyenne installation : avril 2001

Fréquence entretien moyen : 2 fois par an

Intérêt solution bois : 13 (une seule n'ayant pas encore d'installation bois)

Problèmes évoqués sinon

1 : stockage

2 : manutention (personnes âgées)

+ visite d'une installation lors de la semaine du bois 2011 ou avant ?

R Rosich : est-ce vraiment sous forme de visite que les particuliers vont être touchés ? Il est important de communiquer auprès d'eux pour leur faire comprendre et percevoir les différentiels qui existent entre les coûts des énergies, pour leur faire voir l'intérêt du bois. On peut imaginer réaliser un document synthétique qui puisse être envoyé aux particuliers.

JP Salvat : un document pourrait être rédigé pour que les mairies les distribuent aux porteurs de projets privés, lors de leur dépôt de permis de construire.

R Rosich : Il faut insister par voie de presse et bulletin intercommunal sur les prix, la manutention, l'automatisation.

M. Chanut : Il est intéressant de présenter toutes les solutions bois, et d'insister sur les solutions intermédiaires au poêle et à la chaudière bois : insert central, poêle et soufflerie, couplage à d'autres énergies, etc. Cela pour insister sur les installations qui ne nécessitent pas des investissements faramineux. Il faut également donner un ordre de grandeur de prix.

DDTM : les travaux et les investissements sont différents s'il s'agit de neuf ou de rénovation, pour laquelle il faut prendre en compte l'existant.

- Action 4 : suivi et accompagnement de projets de desserte

- **Col de la flotte** : sans retour clair sur le projet éolien, ce projet est au point mort

- Projets des **Bordes** : délibérations prises, dossier déposé, les financements sont validés pour Etat + FEADER + Région, à hauteur de 70% du montant HT.
- Projet des **Castellasses** : lancement ASA ? JP Salvat doit appeler JC Chabalier pour se renseigner sur la démarche de façon plus approfondie. Il faut bien avoir conscience de l'argent public qui a été investi dans les plantations et le GF, ainsi que des dépenses engendrées auprès des membres du GF : la propriétaire récalcitrante est bien celle qui contraint les autres, et pas l'inverse.
- **Crème** : relancer par la DDTM par rapport aux obligations fiscales de la propriétaire récalcitrante.
- **Schéma de desserte** du Chalabrais : l'appel d'offre a été attribué à AEF Louvet + IEF Martin de Montpellier, une première réunion de COPIL devrait avoir lieu en janvier. Il faudra leur fournir les détails des travaux effectués sous la CFT, y compris les actions PSG et RSAAC précédemment détaillées. Ce travail **nécessitera une implication forte des élus locaux, qui seront moteurs lors des décisions à prendre à la phase 2.**

- Action 5 : Bois construction

Presque personne n'est venu à la visite OB à Lieurac... quel est le problème ? outils de communication ? visibilité de la CFT ? déconnection d'un projet d'ampleur ?

JC Chalabier : sans avoir assisté à la visite, le lien sur le blog du constructeur était très instructif et pédagogique.

Le chantier de Lescale se profile bien : architecte va faire les plans et déposer le permis de construire, terrassement/dessouchage, sciage mobile vers mars, chantier de 3 semaines de Bâtipôle, aménagements extérieurs...

Soucis de mobilisation des artisans locaux : coûts excessifs pour les menuiseries et tables de pique-nique : quelle position prend la charte qui travaille pour le bénéfice des filières locales ? position forte ou se plie aux volontés des maîtres d'ouvrage ?...

Il faut bien insister sur le fait que le travail des artisans locaux est tout de même bien plus durable et de qualité en comparaison des solutions de négociants. C'est en se projetant sur la durée que l'investissement est même plus rentable qu'une solution moins onéreuse à court terme, qui nécessite ensuite davantage d'entretien, voire un renouvellement.

Prévision visites chantiers : Ferran et Montclar (covoiturage avec les professionnels à Energaia)

- Action 6 : Fête du Bois 2010

Projet pour 2011 ? Qui va porter l'organisation, la CFT HVA ne sera pas assez mûre... journées forestières d'Axat en prévision...

Il faudra, en temps voulu (sous la charte HVA) réfléchir à une évolution de cette action, de manière à donner une identité forte et spécifique à un tel évènement, plutôt que de faire doublon avec les journées forestières d'Axat.

M. Chanut : puisque les JFAxat traitent du volet économique, il faudrait un évènement qui traite du volet social ou environnemental de la forêt : orientation sportive (course d'orientation, VTT, randonnée...) ou scolaire.

- Action 7 : Animation scolaire

Accueil et sortie BTS GPN Legta Charlemagne de Carcassonne : ouverture à ce genre de formations, partenariat avec St Jo ? attendre la CFT HVA pour voir au niveau du Pays ?

Pas de retour des instituteurs locaux... relance ?

- Action 8 : échanges autour de la charte

COFIL du réseau d'animateurs de CFT LR : synthèse des visites sur les territoires de chartes, volonté de meilleurs échanges entre les échelles territoriales et régionales concernant les aides, les projets et les études.

- Action 11 : Évaluation de la charte

Ce sujet arrive toujours en fin de réunion et en marge des activités propres des membres du comité de suivi. Cette évaluation sera effectuée en interne par l'animateur, qui déterminera, par le biais du réseau d'animateurs LR, de sa pertinence et d'un possible synthétisation des résultats.

## II. Préparation du dossier CFT HVA

- Avancement projet HVA :

Dossier déposé en DDTM, région et département

Une modification de dernière minute a été faite par la DDTM pour rétablir la part de contrepartie FEADER, qui avait été modifiée par erreur dans les tableaux de programmation régionale.

Le dossier est passé hier (mardi 14 décembre) en commission de programmation Europe. La Région délibère le 22 décembre. L'engagement du FEADER doit être réalisé entre le 22 et le 31 décembre.

Commencement effectif de l'animation début 2011